

PROCES-VERBAL de la séance du 24 juin 2019

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz. Il salue la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale.

1. Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 58 membres sont présents sur 92 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

2. Acceptation de l'ordre du jour :

Monsieur le Président lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification. Ce n'est pas le cas.

L'assemblée accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur Vincent Chabloz informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 6 mai 2019, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune.

Le Président informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de modification de la part de Monsieur Jérôme Livet car son intervention sur les déchets dans le point Divers & Propositions était plus élaborée que ce qui a été notée.

La modification est donc Au vu de la modification de mode de récolte des déchets ménagés, la Municipalité aura à revoir premièrement le règlement communal sur la gestion de déchets et secondement la directive communale sur la gestion des déchets. Lors de cette révision, je suggère que la prise en compte des jeunes en formation amène une exemption de taxe jusqu'à l'âge de 25 ans révolus.

A la question du Président, ceci fait-il l'objet d'une motion?

La réponse, pas pour l'instant, la Municipalité ayant entendu la proposition donnera certainement des informations lors de notre prochain Conseil.

Monsieur Vincent Chabloz demande si quelqu'un d'autre désire y apporter des modifications. Ce n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle du procès-verbal. Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal modifié de la séance du 6 mai 2019 est largement accepté, 2 abstentions.

4. Assermentation :

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu trois demandes d'assermentation et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

Il prie les intéressés à venir devant l'assemblée pour la prestation de serment et demande à toute l'assemblée de se lever. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Madame
Monsieur

Juliana DROXLER
Thomas DROXLER

Monsieur

Werner KUERT

Monsieur le Président leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

5. Communications du bureau

Il n'y a pas de communication.

6. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic présente le projet *Voie Verte d'Agglomération Section Région Morges*, dont chaque conseiller a reçu un dépliant. Inscrite dans le PALM 2016, elle vise à relier St-Prex à Denges, pour la région Morges, et jusqu'à Pully pour l'agglomération. 35% sera financé par la Confédération.

Monsieur Marc Genton projette sur le beamer la liste des investissements de la commune et annonce que Lully a dépassé 1'000 législatures. Certains ont été réalisés ou sont en cours : la mobilité, l'extension de la cantine scolaire, les moloks, le PGA. D'autres sont en parenthèse : modernisation de l'administration communale, les panneaux solaires sur le bâtiment communal et le collège.

La Municipalité a beaucoup réfléchi sur les accès des bâtiments communaux pour les personnes avec mobilité réduite. Il y aura des transformations dans le futur mais ce n'est pas encore en projet.

Monsieur Marc Genton projette un tableau concernant les dépenses sur les déchets. L'impôt sur les déchets va pour le STEP, l'épuration d'eau, la voirie et l'employé communal. Le forfait de CHF 100.- va pour tout ce qui est recyclable ainsi que les objets encombrants. Les sacs blancs sont pour les déchets incinérables.

Les comptes étaient équilibrés en 2017 mais le coût des molok ont créé un déséquilibre en 2018. Il y avait un léger bonus en 2019. La Municipalité va étudier l'idée d'exempter les jeunes en formation jusqu'à 25 ans.

7. Adoption des comptes communaux 2018

Monsieur Mark Genton présente les comptes 2018 que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission de gestion est lu par Monsieur Emile Tasev.

Monsieur le Président commente le dernier paragraphe du rapport concernant les problèmes de communication entre le greffe, la municipalité et le bureau du Conseil. On cherche à trouver une date pour une discussion entre tous concernés pour améliorer la communication.

Monsieur Vincent Chabloz rappelle la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale qui pourrait répondre aux questions concernant les comptes communaux 2018.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le point 1 des conclusions, soit d'approuver les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2017 ainsi que le bilan au 31 décembre 2018.

Madame Edith Chabloz demande ce que c'est les recettes extraordinaires ?

Madame Agnès Harr répond que cela concerne les prestations en capital, droits mutation, succession et gains immobiliers.

Madame Anne-Lise Wings demande pourquoi nous ne comptons pas le somme de CHF 200'000 noté dans « impôt sur le bénéfice » ?

Monsieur Marc Genton répond que l'individu concerné a fait recours auprès les services fiscaux . C'est en attente et sera rajouté ultérieurement.

Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 24 juin 2019,
- Vu le préavis de la Municipalité,
- Où le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- D'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2018 ainsi que le bilan au 31 décembre 2018, tels que présentés.

Les comptes 2018 et le bilan au 31 décembre 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le point 2 des conclusions, soit de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

Il n'y a pas de discussion.

Monsieur Vincent Chabloz demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Le Conseil donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018, à l'unanimité.

8. Rapport d'activité 2018

Les conseillers ont reçu le rapport d'activité 2018 en annexe à la convocation de la présente Assemblée. Monsieur le Syndic s'abstient de le lire.

Monsieur Marc Genton commente la rubrique « Office de la population ». En fait, à la fin de l'année 2018, on a enregistré 793 habitants.

9. Préavis municipal No 03/2019 : Désaffectation et réaménagement du cimetière de Lully

Madame Christine Birarda présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée.

Le rapport de la commission chargée de l'étude du projet est présenté par Monsieur Olivier Virnot. La commission propose d'amender le projet d'aménagement du chemin d'accès et demande à la Municipalité « d'étudier une autre solution permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder au cimetière par l'entrée actuelle, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire ».

Monsieur le Président confirme qu'un amendement ne peut être porté que sur les conclusions d'un préavis. Ce paragraphe devrait être pris comme un vœu de la commission ad hoc.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Jérôme Livet.

Monsieur Vincent Chabloz ouvre la discussion à ce sujet.

Madame Edith Chabloz demande si le monument dans le jardin du souvenir aurait des plaques avec le nom des défunts ?

Madame Christine Birarda répond que non. On considère que c'est un abandon de son corps lors d'une crémation.

Madame Lise Cretegy dit qu'à l'issue de l'accès, il serait difficile par la suite de continuer avec un tintebin sur le gravier dans le cimetière.

Madame Christine Birarda répond que l'on pourrait trouver des solutions.

Monsieur Olivier Cretegy demande s'il ne serait pas plus judicieux de faire une rampe que l'on arborise dessus avec un parking dessous ? On pourrait déjà penser à la Voie Verte.

Madame Christine Birarda répond qu'il y a un délai de six mois pour une désaffectation et l'on pourrait le mettre sur le pilier public. Il serait possible de coordonnée avec la Voie Verte.

Madame Caroline Briand demande si la Municipalité va contacter les familles des personnes dans les lignes concernées ?

Madame Christine Birarda répond que oui et par écrit, dans la mesure qu'il reste une trace.

Madame Edith Chabloz demande la raison de faire un monument s'il n'y a pas des noms. En plus, elle pense que la Municipalité pourrait faire une enquête pour identifier les besoins de la population.

Madame Christine Birarda répond que la Municipalité n'a pas encore choisi un monument et on pourrait discuter pour les plaquettes. Elle trouve difficile de faire une enquête.

Monsieur Eric Briand demande pour quoi on vote précisément ?

Monsieur le Président répond que c'est *oui* ou *non* pour les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-François Rubin demande si l'on pourrait revoir le préavis à une date ultérieure car c'est dommage de le laisser tomber.

Madame Christine Birarda explique le caractère urgent d'une désaffectation car il en reste peu de places libres au cimetière. Elle propose de démarrer avec la désaffectation et puis s'occuper de l'aménagement par la suite.

Monsieur Olivier Cretegy dit que les comptes courants sont de la compétence de la Municipalité.

Monsieur Marc Genton rappelle que le budget est serré, donc il y a un préavis. Néanmoins s'il ne passe pas aujourd'hui, on pourrait quand même faire des travaux en 2020 sans passer par le Conseil général.

Monsieur Nicolas Gfeller demande si la Municipalité peut amender les conclusions du préavis ?

Monsieur Vincent Chabloz répond que l'on ne peut pas diminuer le montant.

Monsieur Olivier Virnot demande si le Conseil général rejette le préavis, la Municipalité pourrait-elle le réétudier ?

Monsieur le Président dit que dans ce cas, l'on part à zéro.

Monsieur Marc Genton dit qu'il reste actuellement 7 à 8 places restants pour les tombes.

Madame Edith Chabloz demande la raison d'attendre six mois pour une désaffectation ?

Madame Christine Birarda répond que c'est la loi.

Il n'y a plus de discussion.

Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cinq personnes opposent.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 03/2019 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 24 juin 2019,
- Après avoir pris connaissance du préavis No. 03/2019
- Où le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- De ne pas autoriser la municipalité à procéder aux travaux de désaffectation et de réaménagement du cimetière de Lully.
- De ne pas lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 79'200.-
- De ne pas financer ce montant par la trésorerie courante.
- De ne pas amortir l'investissement de CHF 79'200 par un prélèvement au fond de réserve pour investissements futurs (compte 9282.10).

Refusé à une forte majorité. 4 oui, 52 non, 5 blancs.

10. Préavis municipal No 04/2019 : Aménagement d'une salle à usage multiple au-dessus de la cantine

Monsieur Raphaël Coucet présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée.

Le rapport de la commission chargée de l'étude du projet est présenté par Madame Danielle Coppex.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Eric Abetel.

Monsieur Vincent Chabloz ouvre la discussion à ce sujet.

Madame Béatrice Maeder demande quelles seraient la surface et la capacité pour une location ?

Monsieur Raphaël Coucet répond que, à l'étage et sous les toits, la surface serait comparable à la petite salle, d'environ 70 mètres carrés pour une capacité de 15 adultes. Deux Velux doivent être posés avec un réduit et un WC. C'est déjà isolé avec le chauffage au sol. Dans le préavis, « Velux » est un « châssis rampant ».

Madame Sandra Rodrigues de la Rubia ne trouve pas l'étage pragmatique avec l'usage de la Cantine. Comment faire manger les enfants à l'étage ?

Monsieur Marc Genton explique que les enfants les plus grands monteraient et que les repas seraient livrés avec un autocuiseur. Trois employées s'occuperaient de la logistique des deux étages.

Madame Mireille Schmid demande la raison pour laquelle la couverture du sol est si chère ?

Monsieur Raphaël Coucet répond que ce sera un plancher en bois et que les puits de lumière seront enlevés, remplacés par des vitres translucides.

Monsieur Olivier Creteigny remarque que dans la lecture du préavis, on ne sait ni de quoi cela concerne ni s'il y a un besoin. C'est dommage car cela empêche de l'étudier avant la séance du Conseil.

Madame Mireille Schmid demande s'il y aura un accès pour les personnes à mobilité réduite ?

Monsieur Raphaël Coucet répond qu'après beaucoup de réflexion, c'est renoncé à cause de la complexité. Il y a le rez-de-chaussée de la Commune pour répondre à ce besoin.

Monsieur Gabriel Risse remarque qu'il y a très peu de place à la Cantine et que cet aménagement est une nécessité pour accueillir plus d'enfants.

Madame Brigitta Mous-Vuurmans demande si l'on pourrait songer à relier les étages par l'intérieur ?

Monsieur Raphaël Coucet répond que non.

Monsieur Olivier Pasche demande si l'usage du LED ne serait pas plus judicieux, le local étant petit et les panneaux translucides chers.

Monsieur Raphaël Coucet dit que par la loi, il y a un pourcentage minimum exigé de lumière naturelle.

Madame Christine Walker demande si l'on pourrait poser des fenêtres ?

Monsieur Raphaël Coucet dit que l'on y repenserait pour répondre plus tard.

Monsieur Eric Briand pose la question de sécurité en mettant les enfants sur les dalles translucides ? Y aurait-il assez de lumière ?

Monsieur Raphaël Coucet répond que c'est solide et qu'il y a assez de lumière.

Monsieur Olivier Creteigny demande que la Municipalité songe à utiliser l'église de Lully car le bâtiment est sous-utilisé.

Monsieur Raphaël Coucet informe l'assemblée que l'église est chauffée à l'électricité et n'a pas un WC convenable.

Il n'y a plus de discussion.

Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 04/2019 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 24 juin 2019,
- Après avoir pris connaissance du préavis No. 04/2019
- Oùï le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,
- Oùï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- D'autoriser la municipalité à procéder aux travaux d'aménagement d'une salle à usage multiple au-dessus de la cantine.
- De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 125'400.-
- De financer ce montant par la trésorerie courante.
- D'amortir l'investissement de CHF 125'400.- par un prélèvement au fond de réserve bâtiments (compte 9282.13).

Adopté à une majorité. 1 avis contraire, 7 abstentions.

11. Elections statutaires

Selon l'article 9 de notre règlement, le conseil nomme dans son sein chaque année avant le 1^{er} juillet :

1. Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue
2. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.
3. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Election à la Présidence

Pour l'élection à la présidence, Monsieur le Président laisse sa place au vice-président, Monsieur Fabien Coucet. Monsieur Vincent Chabloz est d'accord de poursuivre son mandat jusqu'au 30 juin 2020.

Monsieur Fabien Coucet demande s'il y a d'autres propositions pour la Présidence. Il n'y en a pas.

Monsieur Vincent CHABLOZ est tacitement élu Président du Conseil Général de Lully.

Election à la Vice-présidence

Monsieur Fabien Coucet est d'accord de poursuivre son mandat jusqu'au 30 juin 2020. Monsieur le Président demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'est pas le cas.

Monsieur Fabien COUCET est tacitement élu Vice-président du Conseil Général de Lully.

Election des scrutateurs

Selon l'article 9 du Règlement du Conseil général, les scrutateurs et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

Les scrutateurs en place sont Monsieur Olivier Creteigny et Madame Viviane Rondot. Les deux sont d'accord de poursuivre leur mandat.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Monsieur Olivier CRETEGNY et Madame Viviane RONDOT sont tacitement élus scrutateurs.

Election des scrutateurs suppléants

Les scrutateurs suppléants en place sont Monsieur Claude Prior et Madame Isabelle Luini. Les deux sont d'accord de poursuivre leur mandat.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Monsieur Claude PRIOR et Madame Isabelle LUINI sont tacitement élus scrutateurs suppléants.

Election à la Commission de Gestion

Bien que la Commission de Gestion soit une commission permanente, une tradition bien établie dans notre conseil veut que les membres de celle-ci montent en grade chaque année, ce qui permet au rapporteur de se retirer. Elle se compose de 5 personnes, dont un rapporteur, 2 membres et 2 suppléants.

Monsieur Emile TASEV, rapporteur, se retire.

Pour 2019-2020 :

Madame Anne-Françoise PETIT devient rapporteur.

Madame Arlette Perret-Nissen devient 1er membre, Monsieur Plinio Maroni devient 2^{ème} membre.

Monsieur Nicolas Gfeller devenant 1^{ère} suppléant, l'assemblée doit élire une personne pour le poste de 2^{ème} suppléant.

Monsieur le Président attend des propositions de candidature pour un membre suppléant.

Monsieur Emile Tasev propose Monsieur Michaël Tasev comme 2^{ème} suppléant. Il accepte.

Monsieur Vincent Chabloz demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Monsieur Michaël TASEV est élu 2ème suppléant à la Commission de Gestion, à l'unanimité.

Monsieur le Président félicite les personnes élues et les remercie d'avance pour l'engagement au sein de notre commune. Il remercie également les membres des commissions déjà en place pour leur travail fourni durant cette année et pour l'année à venir.

12. Divers & Propositions Individuelles

Monsieur le Président donne la parole à qui voudrait le prendre.

Monsieur Jean-François Rubin exprime sa consternation que l'assemblée n'a pas pu se prononcer sur le préavis 01/2019 concernant l'étude de la renaturation de la source de Rossan, revitalisation du ruisseau du Pontet et sécurisation du chemin de Rossan. La Municipalité va-t-elle le réproposer ?

Monsieur Eric Rondot répond que le travail est toujours à l'étude.

Monsieur Jean-François Rubin demande à l'assemblée s'elle souhaite que ce travail soit fait ?

Monsieur Vincent Chabloz dit que la Municipalité a bien pris note.

Monsieur Jean-François Rubin répond qu'il proposera une motion si on ne voit pas le préavis avant l'automne 2019.

Monsieur Olivier Virnot demande de savoir le profile des personnes assermentées. Monsieur et Madame Droxler, ainsi que Monsieur Kuert se présentent.

Madame Christine Walker remercie l'employé communal pour son excellent travail de fleurir le centre du village.

Madame Brigitta Mous-Vuurmans demande quelle serait la marge de manœuvre après le moratoire du 5 G ?

Monsieur le Syndic répond qu'après avoir répondu négativement à Swisscom, on attend les résultats de l'étude. Il dit qu'on n'a aucune possibilité de le rejeter et donne l'exemple de Fribourg où on l'a installé sans demander.

Monsieur Olivier Pasche rappelle les activités de la Société de développement : grillades à la Fontaine des Joncs, partenariat à la 1^{ère} aout qui se déroulera le soir en 2019, ballades à vélo les derniers dimanche du mois et visite de la Maison de la Rivière en septembre.

Monsieur Vincent Chabloz encourage la participation aux activités.

Madame Christine Walker demande si on pourrait instaurer une nouvelle politique de communication au Conseil général où on limite les papiers imprimés. Elle propose de passer à une partie électronique.

Monsieur Vincent Chabloz répond que ce n'est pas l'envie de tous et c'est difficile de faire à la carte.

Monsieur Nicolas Gfeller souhaiterait un Newsletter par mail électronique.

Monsieur Eric Rondot propose aux conseillers de lui envoyer leurs adresses email pendant les prochaines trois semaines.

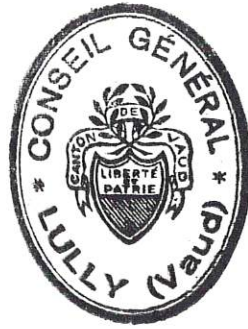
Monsieur le Syndic prévient l'assemblée de la possibilité que Lully accueille, encore une fois, les gens de voyage de La Sarraz, à côte du cimetière.

La parole n'étant plus demandée, il est 22h00. Monsieur Vincent Chabloz clôt la séance en invitant l'assemblée à rester boire le verre de l'amitié.

Le Président :



Vincent CHABLOZ



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le 18 septembre 2019

Les scrutateurs :

Olivier CRETEGNY



Isabelle LUINI

